



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 60117

Texte de la question

La mise en application de la recente loi de revalorisation a entraine une modification du deroulement de carriere des professeurs certifies (reduction de duree des premiers echelons et augmentation de duree des derniers). Pour compenser l'augmentation de duree des derniers echelons, les professeurs certifies titulaires au 31 aout 1989 ont beneficie d'une bonification d'anciennete de deux ans. Cependant, cette mesure ne s'est pas appliquee aux professeurs titularises apres le 31 aout 1989. Sollicite par plusieurs professeurs dependant de son ministere, M Georges Colombier demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - En application du plan de revalorisation de la fonction enseignante, la carriere des professeurs certifies relevant du ministre charge de l'agriculture a ete amelioree. C'est ainsi, en particulier, qu'a effet du 1er septembre 1989 le quatrieme echelon dans la classe normale de ce corps est atteint en deux ans au lieu des quatre ans anterieurement fixes. En contrepartie le temps a passer dans les derniers echelons de cette meme classe a ete augmente de deux annees. A titre de compensation, pour eviter toute penalisation, les professeurs certifies de l'enseignement agricole ayant atteint au moins le quatrieme echelon ont beneficie, a la meme date, d'une bonification d'anciennete de deux ans. Les enseignants titularises dans le corps des professeurs certifies posterieurement au 31 aout 1989 ont ete classes sur la base des nouveaux rythmes d'avancement reglementairement applicables a compter de la date d'effet de la revalorisation.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60117

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3231